

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754 rue Saint-Pierre, à Terrebonne, le **lundi 5 octobre 2020 à 19 heures**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Dérogation 2020-00295 :
1104 rue Lévis**

Dans un projet d'agrandissement de type industriel (réduction aire d'isolement), la demande de dérogation mineure a pour but de régulariser les éléments suivants :

- a) Réduire l'aire d'isolement à 0 mètre alors que le tableau E de l'article 223 du règlement de zonage prévoit un minimum de 1 mètre;
- b) Réduire l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage prévoit un minimum de 1,5 mètre.

**Dérogation 2020- 00291 :
4495 côte de Terrebonne**

Dans un projet d'agrandissement (réduction du nombre de cases de stationnement), la demande de dérogation mineure a pour but de régulariser l'élément suivant :

- a) Réduire le nombre minimal de cases de stationnement à 15, alors que l'article 265 du règlement de zonage 1001 prévoit un minimum de 18 cases, soit 1 case par 25 mètres carrés de superficie de plancher.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil ou en transmettant, par écrit, et ce, avant la prise de décision par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de cette même séance, ses commentaires via le formulaire en ligne, disponible sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **Ma Ville – Assemblées du conseil municipal**.

Donné à Terrebonne, ce 18^e jour du mois de septembre 2020.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Nathalie Bohémier
